

PREFECTURE DE LA SARTHE
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

La consultation du public relative à la demande d'autorisation de défrichement d'une surface de 500 m² sur une parcelle (IL 120) située au Mans, en vue de la réalisation d'un chemin piéton destiné à un parc public, présentée par la SAEM CENOVIA a été organisée du 6 mars 2019 au 20 mars 2019 par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, par arrêté préfectoral n° DCPAT 2019-0050 du 1er mars 2019.

Aucune observation du public n'a été transmise au cours de la durée de cette consultation.